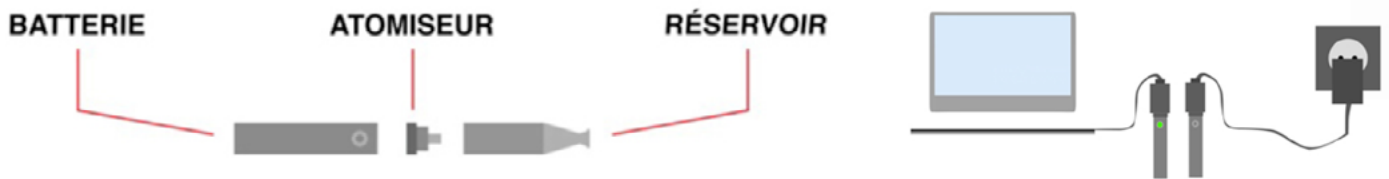


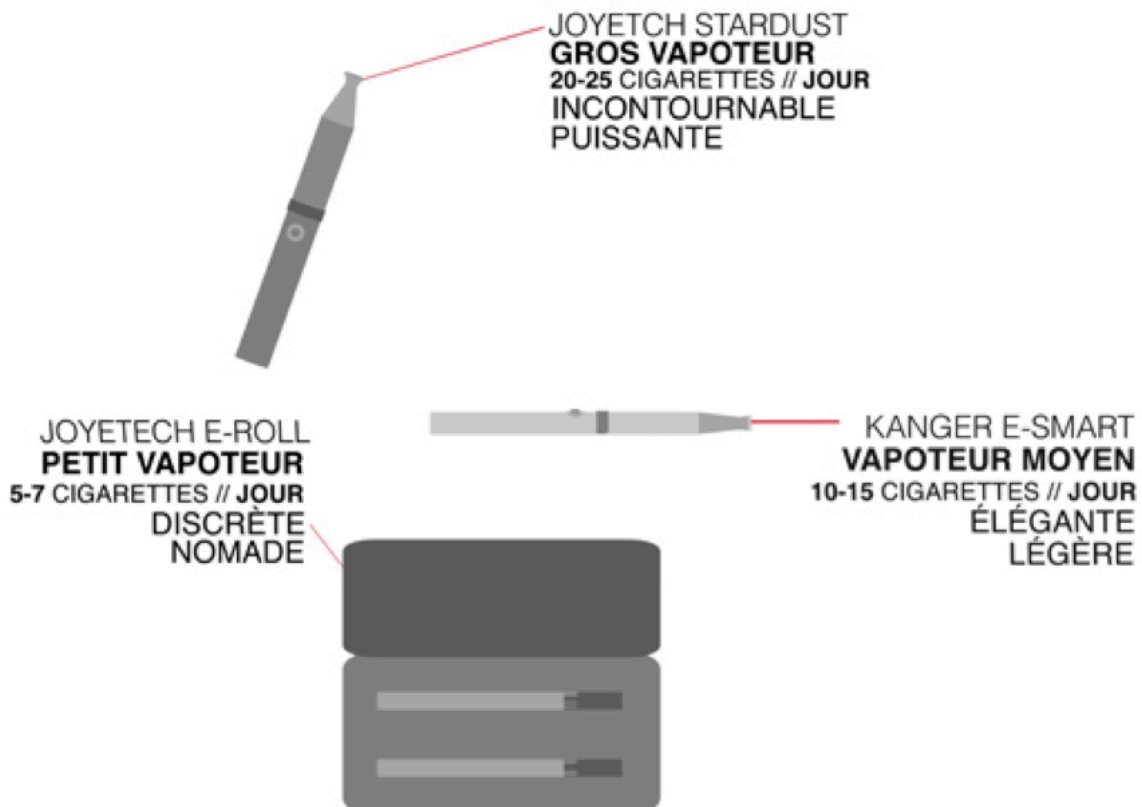
LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE, SAVEZ-VOUS COMMENT ÇA MARCHE ?

La cigarette électronique est composée d'une batterie rechargeable. L'électricité alimente la résistance qui chauffe le e-liquide. Cette dernière se recharge sur secteur ou via un câble USB et se visse sur l'atomiseur, appelé aussi clearomiseur. C'est le réservoir qui contient le e-liquide et la résistance. Celle-ci transforme le e-liquide dans lequel trempe les mèches, en vapeur.



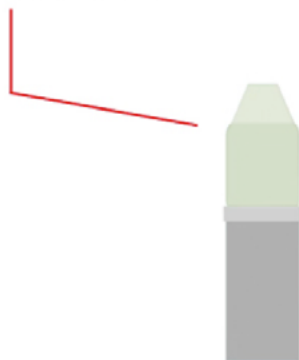
CONNAISSEZ-VOUS LES DIFFÉRENTS MODÈLES DE E-CIGARETTE LES PLUS POPULAIRES ?

Il existe différents modèles de cigarettes électroniques. Ceux-ci diffèrent en terme de capacité, de puissance ou d'esthétique. Chez Point Smoke, les cigarettes électroniques sont rechargeables et s'adaptent aux besoins du vapoteur. Il existe des modèles très fins et élégants, avec une capacité de 5 à 6 cigarettes pour les petits vapoteurs. Les gros vapoteurs et les vapoteurs moyens ne sont pas en reste, avec des réservoirs pouvant contenir l'équivalent de plus de 20 cigarettes. Les batteries, les embouts, les contenants s'adaptent afin d'offrir des produits quasiment personnalisés.



CONNAISSEZ-VOUS LA COMPOSITION DES E-LIQUIDES ?

TAUX DE NICOTINE



Les e-liquides se composent de propylène glycol, substance utilisée comme émulsifiant dans l'industrie alimentaire, mais aussi de glycérine végétale, d'arômes et parfois de la nicotine en différent grammage par millilitre (de zéro à fort). Le propylène glycol et la glycérine servent à produire la vapeur. La glycérine est également un exhausteur de goût.

CONCERNANT LA NICOTINE PRÉSENTE DANS LES E-LIQUIDES, VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS ?

Il existe différents taux de nicotine suivant les besoins de chacun. Par exemple, un gros fumeur d'environ 1 à 2 paquets par jour commencera par du 19mg/ml afin de ne créer aucune sensation de manque. Vient ensuite le 16mg/ml, le 11 et pour les fumeurs occasionnels le 6mg/ml voir le 0. On peut ainsi contrôler son taux de nicotine selon ses envies et ses besoins, en réduisant celui-ci au fur et à mesure de sa consommation.

SAVEZ-VOUS D'OÙ VIENNENT CES FAMEUX E-LIQUIDES ?

De nombreux e-liquides sont produits à travers le monde, pour répondre à une demande croissante et internationale. Malgré tout, chez Point Smoke, les fournisseurs garantissent des produits conçus en France pour une meilleure traçabilité et fiabilité de ces derniers. De plus, des contrôles réguliers sont effectués pour garantir un étiquetage sans équivoques chez chacun de nos fournisseurs.

AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS MIS EN PLACE POUR LES E-LIQUIDES ?

Un processus de contrôle des e-liquides Alfaliqid à été mis en place pour exposer la traçabilité et le suivi de ces derniers. Ainsi, toutes les informations sur la composition des e-liquides sont vérifiées régulièrement, et ce en règle avec les normes européennes mais aussi concernant l'étiquetage : Règlement (CE) n°1272/2008 selon les Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE Ci-dessous, un exemple des derniers tests du e-liquide aromatisé contenant 6 mg/mL de nicotine.

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	[59,94-71,14] %	Non classé
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	24,00 %	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	2,00 %	Flam. Liq. 2, H225
Arômes alimentaires	Non applicable		[2,30-13,50] %	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	54-11-5	200-193-3	0,56 %	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 - Aquatic Chronic 2;H411

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Directive n°67/548/CEE
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	[59,94-71,14] %	Non classé
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	24,00 %	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	2,00 %	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable		[2,30-13,50] %	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	54-11-5	200-193-3	0,56 %	T+;R27 - T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

AVEZ-VOUS DÉJÀ COMPARÉ LA E-CIGARETTE À LA CIGARETTE TRADITIONNELLE, TOUT D'ABORD EN TERME DE CONSOMMATION ?

Pour ce qui est de la cigarette traditionnelle : Il s'agit d'une gestuelle et d'habitudes de long terme, on ne naît pas fumeur, on le devient. Très rapidement la dépendance s'installe et ce à cause de réflexes conditionnés. Il arrive qu'un fumeur termine sa cigarette alors qu'il n'en ressent pas forcément le besoin ni l'envie, simplement, l'augmentation du prix du paquet instaure chez celui-ci une volonté de ne pas la gaspiller et donc de la terminer.

Concernant la cigarette électronique : Il s'agit d'un véritable outil dans la lutte du sevrage tabagique, celle-ci pourra avec quelques bouffées venir combler chez le fumeur la sensation de manque de nicotine. S'ajoute à cela la disparition du tabagisme passif pour son entourage et l'allègement de son porte-monnaie, tels sont les avantages de ce substitut tabagique.

ET EN TERME DE COMPOSITION ?

1000 fois moins toxique que la cigarette conventionnelle, la cigarette électronique ne contient aucun des produits toxiques présents dans une cigarette classique comme le goudrons, l'acétone, le butane... Elle ne contient pas non plus de tabac. Certains arômes ont été créés pour se rapprocher du goût tabac afin d'avoir un vrai produit de substitut, sans pour autant contenir cette substance nocive.

ET QUAND EST-IL DES ODEURS ET DE LA FUMÉE ?

Alors qu'une cigarette classique produit une fumée et une odeur de tabac, la cigarette électronique ne produit pas de fumée, car il n'y a pas de combustion. Il s'agit alors d'une fine vapeur qui se dissipe en quelques secondes. Fini les odeurs de tabac froid, et surtout, fini le tabagisme passif. L'entourage du vapoteur n'a plus à craindre pour sa santé. Et fini également les mégots qui gardent l'odeur et qui polluent.

ET POUR LE PORTE-MONNAIE, SAVEZ-VOUS QUELLES SONT LES INCIDENCES ?

Les dépenses liées à la cigarette électronique sont l'achat d'un pack, l'achat de e-liquides, et le remplacement de l'atomiseur une fois par mois. Une fiole de e-liquide représente environ 5 paquets de cigarettes (environ 100 cigarettes donc) et coûte entre 5 et 6 euros. L'atomiseur est également dans cet ordre de prix. Le prix du pack varie selon les modèles, mais l'entrée de gamme est à 49,90 euros. Lorsque l'on sait que le prix moyen d'un paquet de 20 cigarettes classiques est de 6,5 euros, le calcul est vite fait !

AVEZ-VOUS PRIS CONNAISSANCE DES DERNIÈRES ÉTUDES EN MATIÈRE DE CIGARETTE ÉLECTRONIQUE ?

Les derniers rapports comme celui du Docteur Dupagne ou encore celui de l'Université de santé publique de Boston indiquent que la cigarette n'est pas nocive comme certains détracteurs le disent. Bien au contraire, les concentrations de substances cancérigènes sont 1000 fois moins élevées que dans les cigarettes traditionnelles. Chez les fumeurs ne désirant pas arrêter de fumer, l'utilisation des cigarettes électroniques, avec ou sans nicotine,

ont fait baisser leur consommation de cigarettes et maintenu leur abstinence sans causer d'effets secondaires notables comme le démontre également la revue scientifique PLOS One.

Sources :

<http://www.atoute.org/n/La-cigarette-electronique-est.html>

<http://sph.bu.edu/insider/index.php/Recent-News/evidence-suggests-e-cigs-safer-than-cigarettes-researcherclaims.html>

<http://www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0066317>

CONNAISSEZ-VOUS POINT SMOKE ?

Point Smoke est désormais un incontournable du secteur de la cigarette électronique. Fondée par Matthieu Cadosch, la première enseigne voit le jour en octobre 2012 à Maisons-Alfort. Persuadé que la cigarette électronique représente bien le substitut tabagique tant attendu par les fumeurs, ce dernier s'est lancé. Il pris les dispositions nécessaires pour rassurer les fumeurs quant à la fiabilité de ses produits tout en dispensant des conseils personnalisés. C'est ainsi qu'il endossa le rôle du représentant responsable du secteur de la cigarette électronique.

SAVEZ-VOUS QUI SONT LES FRANCHISÉS POINT SMOKE ?

Fort de son succès, de nombreuses franchises voient le jour très rapidement. Cependant, ne devient pas franchisé qui le veut. Soucieux de faire perdurer l'état d'esprit de son enseigne, Matthieu Cadosch sélectionne rigoureusement ses futurs franchisés. Ces derniers doivent être animés d'une véritable volonté de prendre part dans la lutte contre le tabac et donc d'être en mesure d'aider les fumeurs dans ce combat. Désormais, Point Smoke souhaite étendre son expertise sur tout le territoire français mais également en Europe. Le réseau Point Smoke représente aujourd'hui une trentaine de magasins.

CONNAISSEZ VOUS LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS AUX RESPONSABLES DES FRANCHISES ?

Le marché de la cigarette électronique est en pleine expansion et chaque jour de nouveaux points de vente apparaissent. Malheureusement ces points de vente ne sont pas toujours garants de délivrer un produit fiable, sans risque et surtout, le personnel n'est pas souvent à même de pouvoir délivrer les conseils adéquats. Tout ceci nuit bien évidemment à l'image de la profession mais surtout expose délibérément les consommateurs à certains risques. Pour remédier à cela, Point Smoke s'engage à ce que chacun des franchisés reçoive avant toute ouverture de point de vente une formation sur les produits grâce au enseignements dispensés par FORVAPE : le 1er Centre de Formation dédié aux métiers de la Cigarette Électronique et de la Vapologie. Confronté à une croissance exponentielle les acteurs de la profession se sont réunis pour créer ce centre de formation afin de développer les compétences des professionnels du secteur.

CONNAISSEZ VOUS LA CHARTE ÉTHIQUE POINT SMOKE ?

Afin d'officialiser cet engagement au yeux de tous, Point Smoke à mis en place une charte éthique signée par tous les membres du groupe. Cette charte traduit en 9 points la philosophie de la marque et celle de chacun des ses membres.